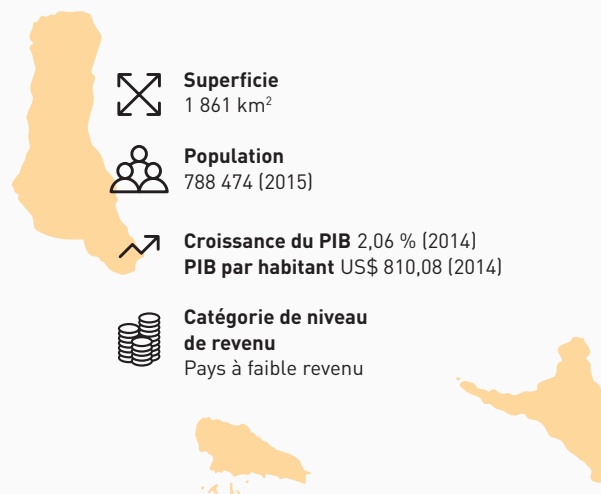




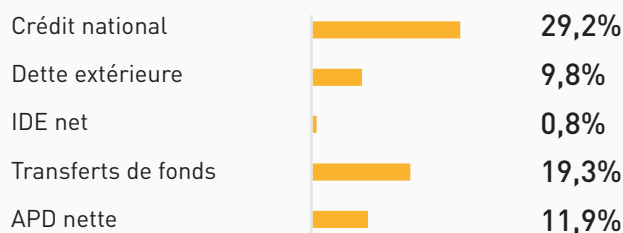
1. Contexte du pays

Aux Comores, à la suite des élections parlementaires de 2015, l'année 2016 a été marquée par des élections présidentielles, législatives et municipales. Un registre biométrique a été mis en place afin de sécuriser les listes électorales, qui avaient par le passé été sujettes à controverse. La période pré-électorale a été marquée fin 2015 par une décision rendue par la Cour constitutionnelle qui a, dans l'ensemble, recueilli l'assentiment de la classe politique. Il demeure toutefois difficile de restaurer la confiance et de mettre fin au climat de méfiance et d'incertitude politique. En dépit des efforts déployés par le gouvernement pour assurer le maintien des performances de l'économie, le PIB est passé de 3,5 % en 2013 à 2,06 % en 2014. Ce recul s'explique en grande partie par des lacunes en matière de mobilisation des ressources intérieures et de mise en œuvre des réformes convenues, ainsi que par la crise qu'a connue le secteur de l'électricité. Il est par conséquent difficile pour le pays d'obtenir un taux de croissance conforme au cadre macroéconomique sur lequel est basée la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour 2015-2018. En raison d'un fort taux de pauvreté (45,7 % en 2013) et d'un faible IDH, estimé à 0,503, les Comores occupent dans ce classement la 159e place sur 189 pays. Des problèmes de financement ont empêché certains investissements publics d'être menés à bien et le gouvernement a aussi dû réduire les subventions allouées à la Compagnie nationale d'électricité, ce qui a encore aggravé les difficultés d'approvisionnement des particuliers et des entreprises. Ces lacunes ont donné naissance à des mouvements de protestation sociale. Les Comores sont membres de l'organisation intergouvernementale g7+.

En bref



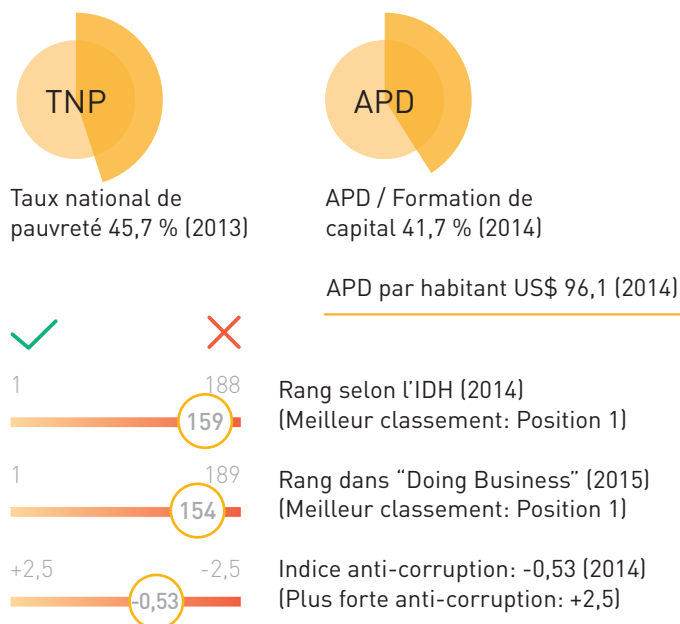
Ressources (% Produit intérieur brut)



Défis majeurs de développement

Les difficultés économiques auxquelles les Comores ont été confrontées ces dernières années se reflètent dans les faibles résultats enregistrés en matière d'IDE net. Bien que le pays soit déterminé à favoriser la création d'activités économiques et à accompagner le développement du secteur privé en soutenant les crédits nationaux, l'incapacité à mener les réformes convenues et la mobilisation insuffisante des ressources n'offrent pas au secteur privé les conditions propices à un développement durable. Le pourcentage d'APD est légèrement supérieur à celui de la dette extérieure et les transferts de fonds occupent une place très importante dans les flux de trésorerie nationaux.

Indices clés de développement :



2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

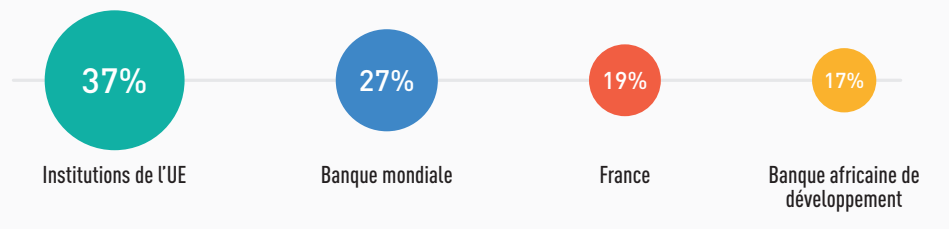
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Une nouvelle stratégie de développement a été adoptée en 2015, à savoir la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour 2015-2018 (SCA2D), laquelle intègre aussi les objectifs de développement durable. Pour la première fois, la problématique des changements climatiques est prise en compte dans le cadre de cette stratégie. La

SCA2D fixe plus précisément l'objectif de croissance du PIB à 6,1 % en moyenne par an, ce qui permettrait, si cet objectif était atteint, de faire passer le taux de pauvreté à 21 % et à ramener le taux de chômage en dessous des 10 %, en 2019. La position des Comores dans l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine s'en trouverait également améliorée. Tandis que la SCA2D

traite des priorités nationales, les objectifs sectoriels sont quant à eux pris en compte par les institutions concernées ainsi que l'ensemble des acteurs du développement, notamment les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Il est prévu d'organiser un examen à moyen terme afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan de développement.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014



Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

La planification institutionnelle est fixée par décret, lequel précise les responsabilités des différents acteurs et institutions en matière de définition des priorités et des résultats de développement. Le Commissariat général au plan est chargé de :

- L'évaluation annuelle des résultats obtenus dans le cadre du plan national de développement et des perspectives courantes ;
 - L'élaboration avec les différents ministères concernés de politiques et de stratégies sectorielles ainsi que leur harmonisation avec l'ensemble des objectifs de politique économique fixés par le gouvernement.
- L'une des branches du Commissariat est chargée de la coopération au

développement. Son directeur général, qui est nommé par le chef de l'État sur proposition du Secrétaire général du gouvernement et en concertation avec le Commissaire au plan, est chargé de :

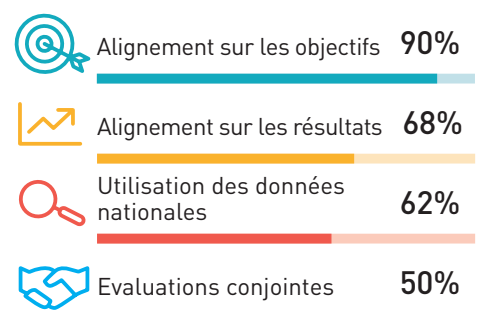
- L'élaboration et du suivi des moyens d'interventions en faveur du redressement économique, y compris la négociation et la signature d'accords avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ;
- L'appui à la mobilisation de ressources intérieures et extérieures en faveur du financement des projets de développement ;
- La mise à disposition d'un encadrement technique de la coordination du financement public du développement et de son adéquation avec les priorités nationales.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Quatre-vingt-dix pour cent de la coopération au développement comptabilisée en 2015 est alignée sur les objectifs nationaux, tels que ceux mentionnés dans la SAC2D. Cependant, seulement 68 % de cette coopération repose sur l'utilisation des cadres de résultats nationaux, et seulement 62 % sur les systèmes de suivi des Comores. Le gouvernement devrait intervenir dans

50 % des évaluations de projet prévues, essentiellement pour en définir le champ d'application, ce qui est décevant compte tenu du fait que 75 % des projets ont été adoptés en prévoyant une évaluation finale. L'engagement des partenaires en faveur des évaluations conjointes et de l'utilisation des cadres de résultats nationaux demande toujours à être renforcé.

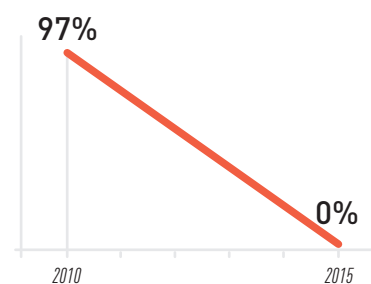


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

Contrairement à l'exercice de 2010, d'après les données recueillies lors du présent cycle de suivi, les versements au titre de la coopération au développement n'ont pas été inscrits au budget durant l'année de référence. Bien que l'aide budgétaire ait été intégrée au budget de l'État, l'APD n'est toujours pas

convenablement prise en compte dans les écritures budgétaires du gouvernement. À l'avenir, remédier à cet écueil permettrait de rendre la planification plus efficace et d'assurer un contrôle parlementaire plus systématique sur le financement du développement.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

D'après les données recueillies lors du cycle de suivi de 2016, l'utilisation des systèmes nationaux est très restreinte. En 2015, seulement 6 % de la coopération au développement a reposé sur des systèmes nationaux

d'exécution budgétaire, de rapports et d'audits financiers, et aucun partenaire au développement n'a eu recours à des systèmes nationaux en matière d'achats. L'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) des

Comores est passé de 2,0 en 2014 à 2,5 en 2015. En matière de déliement du financement public du développement, le résultat est identique à celui de 2013.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	6%	6%	6%	0%		
INDICATEURS 9A ET 10.					2,5 ▲	93% ►

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

S'agissant de la coopération entre le gouvernement et le secteur privé, une organisation-cadre, l'UCCIA (Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture), assure le rôle de médiateur. L'organisation, intégrée au Ministère de l'économie, sert aussi de point focal pour les investisseurs. Comme le prévoit la loi no 95-011/AF du 23 juin 1995, il incombe à l'UCCIA de relayer au gouvernement les demandes, les suggestions et les recommandations du secteur privé, de façon à stimuler l'économie nationale et dans la perspective d'un véritable

dialogue entre les deux parties. Une seconde organisation-cadre, le MODEC (Mouvement des entreprises comoriennes) a tout récemment été mise sur pied en vue de faciliter la collaboration avec le gouvernement, en particulier en matière de partenariats public-privé (PPP). Ces deux entités ont aussi pour mission de renforcer les capacités des entreprises qu'elles représentent et de fournir à ces dernières une assistance et des conseils techniques. Cependant, la plupart d'entre elles manquent de discernement en matière

de développement économique ainsi qu'en ce qui concerne le rôle des PPP, ce qui ne leur permet pas de contribuer efficacement au développement économique du pays. Un certain nombre de programmes mis en œuvre par l'UCCIA bénéficient de l'appui des partenaires au développement, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités, du soutien à l'entrepreneuriat féminin et du renforcement des capacités dans le domaine des PPP.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Sur le plan international, l'Union des Comores s'est engagée dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et de l'ensemble des instruments internationaux portant sur l'égalité des

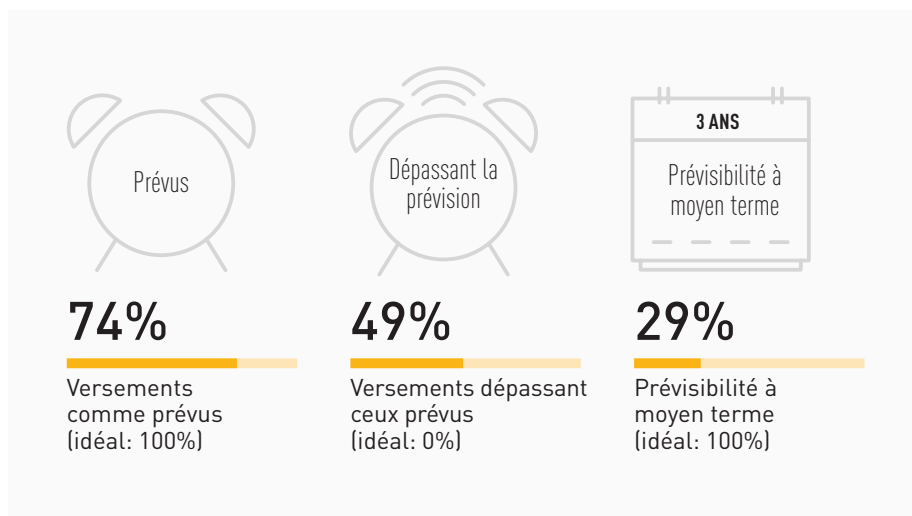
sexes et l'autonomisation des femmes. Sur le plan national, la promotion et la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes est assurée par le biais de la Politique nationale d'égalité et d'équité

du genre. Le gouvernement a aussi créé à cet égard une commission spéciale chargée de la promotion de l'égalité des sexes et du suivi des activités consacrées à cette cause.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Selon les données recueillies lors du présent cycle de suivi, 74 % de la coopération au développement a été versée conformément à ce qui avait été prévu pour l'exercice. Tandis que bon nombre de partenaires n'ont pas répondu aux questions portant sur la prévisibilité à moyen terme, 29 % seulement de la coopération au développement de ceux qui ont bien voulu se prêter à l'exercice s'avère prévisible pour les trois exercices à venir. Le taux des versements dépassant ceux prévus est assez élevé, ce qui s'explique sans doute par l'affaiblissement économique, l'incertitude sur le plan politique et l'absence d'un mécanisme de gestion des informations liées au financement public du développement. Selon le gouvernement, les faibles taux de versements effectués



comme prévus sont en partie imputables à la lourdeur des procédures de versement

et à l'insuffisance de personnel bien formé aux procédures liées aux achats.

Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Aucune information n'a été fournie pour cet indicateur, si ce n'est que les Comores ont participé au sondage sur la responsabilité mutuelle 2015-2016.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Dernièrement le Gouvernement de l'Union des Comores a adopté un Programme d'investissement quinquennal (PIQ) pour la période 2016-2021 dans lequel sont récapitulés les investissements sectoriels qui doivent être réalisés au cours des cinq prochaines années. Ce programme s'appuie sur le plan d'action porté par le nouveau Président, Azali Assoumani, lors de la campagne présidentielle de 2016. L'objectif général consiste à dûment planifier les investissements que le gouvernement souhaite mettre en œuvre dans les différents domaines du développement, mais aussi à mettre au point une véritable référence en ce qui concerne les négociations avec les partenaires. Il est par ailleurs prévu que le degré de réalisation des objectifs soit évalué à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de performance. La collecte, le traitement et l'analyse des données, ainsi que l'établissement de rapports périodiques de situation et de performance s'avèrent donc essentiels au suivi des programmes mis en œuvre dans le cadre du PIQ.

”

**Fouady Goulame, Coordonnateur national
Commissaire Général au Plan, Gouvernement des Comores**

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.